



ACENAS *infos* N°22/Mars 2006

Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon Satolas.

Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/acenas>

Siège social : Mairie d'Heyrieux 38540 HEYRIEUX

TEL/FAX : 04 72 48 76 79 Courriel : acenas@wanadoo.fr

EDITO

Mauvaise manière...

Depuis juin 2005, nous sollicitons un rendez-vous avec Dominique PERBEN.

Bien qu'élus du département du Rhône, le ministre des transports n'a pas encore trouvé le moyen de nous recevoir.

Ce comportement ne laisse pas de surprendre de la part d'un homme politique qui ne cache pas ses ambitions et qui souhaite solliciter les suffrages des Lyonnais.

Depuis la création de notre association, c'est la première fois que nous sommes confrontés à une mauvaise manière. Jusqu'à aujourd'hui, nos demandes de rendez-vous ont toujours été acceptées par des décideurs de toutes les sensibilités de l'échiquier politique.

Nous n'en resterons pas là...

Actualité:

MANIFESTATION A LYON le 1 avril

L'ACENAS s'associe à la manifestation organisée par FRACTURE, collectif d'associations opposé au tracé ferroviaire imposé aux populations de l'est Lyonnais.

NON à la décision du ministre des transports

NON à un contournement ferroviaire à proximité de l'aéroport qui favorise l'expansion de la plate-forme de St Exupéry.

NON au sacrifice durable de l'Est Lyonnais : autoroutes, TGV, aéroport, plates-formes logistiques, lignes à haute tension, pipe-lines, décharges... depuis des années nous subissons des nuisances de plus en plus insupportables.

Rendez vous le SAMEDI 1 AVRIL à 14h30 devant la gare de Lyon Part Dieu (coté centre commercial).

Parking conseillé : gare de Vénissieux pour un départ groupé en métro à 13h45

Nous sommes tous concernés, notre avenir est en jeu. Nous vous attendons nombreux !

VOUS ETES GENES PAR LES SURVOLS ?

Téléphonez au **0800 69 38 01**

Ou par e-mail : frederic.launay@lyon.aeroport.fr

Le nombre de plaintes des riverains est utilisé par l'aéroport pour démontrer sa bonne gestion avec les riverains. Ne nous laissons pas bernier par les réponses évasives et lénifiantes du médiateur, continuons à déposer des plaintes. Actuellement et d'après les plaintes des riverains que nous recevons, il semble que l'aéroport commence à étaler le trafic et les nuisances. L'augmentation des nuisances est réelle (même si elles sont diluées). **Alors ne faisons pas leur jeu, persévérons !**

Mots , à peine légèrement satiriques, d'un " citoyen riverain " exaspéré par le comportement de certains " décideurs ".

- Nous en avons assez de ces " Décideurs d'un autre âge... ", pénalement irresponsables, qui jouent avec nos destinées avec grande légèreté ! Il paraît que nous sommes en " République non bananière " et que nous sommes gérés par des " Elites " dans un cadre dit démocratique " !
- Au " travers " d'interventions médiatiques et sur divers supports, les principaux dirigeants de la " Chambre de commerce lyonnaise ", associés à certains " Chefs d'entreprises " régionaux exigent avec force, la mise en réalisation et fonctionnement rapides des 3^e et 4^e pistes à LYON SAINT- EXUPERY.
- " Principes de justification et de transparence obligent ", et face à ces exigences, les associations de riverains et autres personnes concernées, sont en droit de demander que ces "personnages " mettent à la disposition de ces " publics " les données maintes fois réclamées, telles que : données économiques et démographiques envisagées sur les années à venir ..., les critères considérés, les méthodes d'analyses multicritères développées, les études chiffrées ..., les " retours d'expériences analysés, ... etc., afin qu'ils en prouvent la nécessité !
- Jusqu'à présent, sur ces seules questions et sur ces seuls critères, la transparence à fait défaut et une confrontation sérieuse avec les associations de riverains, est quasi absente ! Bien qu'il figure en préambule de notre " constitution ", nous pouvons évoquer que le " concept du développement durable ", tant annoncé un peu partout est loin d'être respecté !
- Ces personnages, à la vue de ce que nous connaissons actuellement, semblent confondre des notions telles que " demandes et besoins ", gaspillage des fonds publics et privés, emplois durables,... et bonne gestion du " Système " ! Nous sommes en droit de nous interroger si cette insistance à vouloir absolument ces deux pistes supplémentaires ne masque pas la venue d'un " coup fourré " que l'on doit absolument cacher aux riverains ?
- Bref ! si ces " " Elites " veulent être appréciées du public, il est nécessaire qu'elles sachent aussi respecter les populations concernées.... Avant d'envisager une " implantation éventuelle " de 3 et 4 pistes à Saint Exupéry, il y a sûrement d'autres approches à envisager, et en dehors de celles existantes, d'autres dispositions à prendre.
Il faut chercher à :
 - optimiser pour en assurer un meilleur rendement, occupations des sols...., des bâtiments...., l'organisation, le réaménagement des pistes existantes, de façon à faire en sorte que les surfaces nécessaires à l'activité et à la sécurité soient minimisées, pour réduire au mieux les nuisances subies par les riverains ; internaliser les coûts des effets de toutes les nuisances et dommages engendrés par cette activité, (pas seulement le bruit), (et pas dans 30 ans) .
- Et enfin ! Cerise sur le gâteau et suivant le principe d'exemplarité, il serait formidable que quelques " hauts dignitaires " régionaux viennent habiter, avec leur famille, près des lieux de leurs décisions.

NOUVELLE RUBRIQUE

Ce qu'ils en disent...

A chaque numéro, le point de vue d'une personnalité.

Lyon-Saint-Exupéry



Quel développement ?

◇ **Michel MERCIER.**

Sénateur et Président du Conseil Général du Rhône.

« Pensez-vous que la question de nouvelles pistes soit d'actualité ?

Pas vraiment. Ce qui est d'actualité c'est que l'on garde des possibilités d'en faire quand il y en aura besoin. Ce n'est pas la peine de se disputer là-dessus ou de polémiquer sur le nombre de pistes. Il faut simplement garder à Saint-Exupéry des potentiels d'extension et il faut obtenir des compagnies aériennes qu'elles utilisent l'aéroport pas seulement à 8 heures du matin et à 18 heures, même si la nécessité de concentrer les vols et les passagers est bien compréhensible. »

Extrait du magazine PROSPECTIVE RHONE ALPES MEDITERRANEE hors série juin 2005

EN BREF

Plusieurs actions en justice sont en cours de préparation. Pour vous défendre efficacement, l'ACENAS a fait appel à un cabinet d'avocats parisien spécialisé dans le droit de l'environnement : le Cabinet Savin Martinet Associés.

Dans notre prochain bulletin, nous ferons un point complet sur le dossier juridique.

Nos

« activités/actions »

Décembre 2005 /

Février 2006

9/12/2005 : réunion à l'aéroport pour la présentation de la nouvelle stratégie de développement commercial (vols à bas prix).

14/12/2005 : réunion avec Jean Paul MAUDUY, président de la chambre de commerce de Lyon, concernant le développement de l'aéroport.

10/01/2006 : réunion à l'aéroport pour faire le point sur les objectifs environnementaux.

01/02/2006 : réunion à la préfecture : commission consultative de l'environnement (bilan aide à l'insonorisation, pollution aux hydrocarbures).

20/02/2006 : l'ACENAS participe au conseil d'administration de l'ODESA (observatoire de l'environnement sonore de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry).

27/02/2006 : réunion avec le collectif FRACTURE pour l'organisation de la manifestation du 1/04/2006.

DEFENDEZ-VOUS ! ADHEREZ.

3
BONNES
RAISONS

POUR DEFENDRE VOTRE CADRE DE VIE,
VOTRE SANTE ET VOTRE SECURITE.

POUR GARANTIR L'INDEPENDANCE DE
VOTRE DEFENSE.

POUR PERMETTRE DES ACTIONS
JURIDIQUES.



Bulletin d'adhésion 2006 à retourner à : ACENAS MAIRIE D'HEYRIEUX 38540 HEYRIEUX

◇ première adhésion ◇ renouvellement

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail (pour transmission infos) :

Téléphone :

- Adhésion par personne pour l'exercice 2006
 - — x 5 euros ou — x 10 euros (membre bienfaiteur)
 - Je suis prêt à distribuer le bulletin dans mon quartier oui non

EN PLUS DE MON ADHESION, J'APPORTE MON SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIONS DE L'ACENAS ET JE FAIS UN DON DE :

10 euros 20 euros 50 euros autre :

Un justificatif de don vous sera fourni pour déduction de vos impôts, conformément à l'article 200-2 du code général des impôts)

Date :

signature :

Note d'information : en application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.